

**Question écrite du 22 mai 2023 de Mme Laurence Corpataux: «Utilisation de la vaisselle réutilisable pour l'administration et lors des manifestations».**

Depuis plusieurs années, l'utilisation de vaisselle en plastique est interdite dans les manifestations qui ont lieu sur le domaine public de la Ville de Genève. Et l'utilisation des gobelets réutilisables est fortement conseillée.

Dans la Stratégie climat de la Ville de Genève de février 2022 sont listées, à la page 143, les actions immédiates entreprises en 2021 par la Ville de Genève.

L'axe 1 «consommation de biens et de services» indique les mesures qui suivent:

- zéro déchet dans l'administration;
- vaisselle réutilisable pour l'administration et les manifestations.

Cependant, dernièrement, lors d'une séance de commission avec relevée, le dessert proposé était contenu dans un verre estampillé «*made of plastic, en plastique...*» (cf. photo ci-dessous).



Quelles mesures la Ville a-t-elle prises afin que la vaisselle plastique ne soit pas utilisée lors des manifestations pour l'administration, de collations ou de repas pour le personnel, le Conseil administratif ou le Conseil municipal livrés par un traiteur?

Existe-t-il une procédure interne à ce sujet?